

Chez Beaulieu Canada... L'inspection des lieux, c'est l'affaire de tous !

Dans une entreprise, quand on pense à l'inspection des lieux comme moyen de prévention des accidents de travail, la question qui se pose est : « QUI la fera, cette fameuse inspection ? » Chez **BEAULIEU CANADA**, on a convenu que c'était l'affaire de TOUS !

Comme les gens de **BEAULIEU CANADA** voulaient partir sur une base solide, ils ont fait appel à Préventex pour former les dirigeants, les gestionnaires et les contremaîtres. Puis, ils ont déterminé que les inspections seraient faites par chacun, selon une procédure établie. Ainsi :

- les hauts dirigeants effectuent des tournées d'inspection à l'occasion;
- la direction de l'usine, avec la collaboration du syndicat, effectue les inspections bi-annuelles qui ont pour but de s'assurer, entre autre, du bon fonctionnement des systèmes de prévention;
- les gérants de département, accompagnés de leur représentant syndical, effectuent les tournées d'inspection mensuelles des équipements, de l'environnement et des systèmes de prévention de leur département;
- les contremaîtres font une tournée hebdomadaire pour s'assurer du respect des règles de sécurité au jour le jour sur leur ligne de production.

La procédure de **BEAULIEU CANADA** prévoit que les points de non-conformité notés en cours d'inspection sont réglés immédiatement par le gestionnaire lorsque c'est possible; sinon, ils sont soumis au comité de santé et de sécurité.

Lorsque des points sont apportés au comité de santé et de sécurité, ce dernier priorise en tenant compte du niveau de risque, d'une part, et de la faisabilité des correctifs recommandés, d'autre part. Par la suite, les demandes de correctifs sont automatiquement soumises au département de la maintenance, qui voit à les effectuer selon une échelle de priorité établie par le gestionnaire. De plus, si un correctif ne peut être apporté tel que demandé, la procédure prévoit une rétroaction systématique aux chargés de l'inspection pour les informer :

- des raisons pour lesquelles l'apport du correctif est reporté;
- des raisons pour lesquelles un correctif ne peut être effectué;
- du suivi qui est recommandé par le comité.

Bravo aux gens de **BEAULIEU CANADA** ! Voilà un bel exemple de prise en charge.